

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

**2289<sup>e</sup>** SÉANCE : 19 JUIN 1981

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2289).....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
La situation au Moyen-Orient :	
Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/14537) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2289<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 19 juin 1981, à 15 h 30.

*Président* : M. Porfirio MÚÑOZ LEDO (Mexique).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2289)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :  
Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/14537).

*La séance est ouverte à 17 h 45.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### La situation au Moyen-Orient :

##### Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/14537)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël et du Liban des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Compte tenu de la pratique établie et avec l'assentiment des membres du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Tuéni (Liban) prend place à la table du Conseil et M. Blum (Israël) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour la période allant du 12 décembre 1980 au 12 juin 1981. Le Conseil est

également saisi du texte d'un projet de résolution, distribué sous la cote S/14557, qui a été mis au point au cours de consultations entre les membres du Conseil.

3. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je me propose de le mettre immédiatement aux voix.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* : Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie.

*Votent contre* : Néant.

*S'abstiennent* : République démocratique allemande, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Par 12 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté [résolution 488 (1981)].*

*Un membre (Chine) n'a pas participé au vote.*

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Secrétaire général.

5. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : J'ai pris note de la résolution que le Conseil vient d'adopter et de sa décision de renouveler le mandat de la FINUL pour six mois, soit jusqu'au 19 décembre 1981.

6. Avant d'ajouter quoi que ce soit, j'ai le regret d'informer les membres du Conseil d'un événement grave qui s'est produit ce matin.

7. A 10 heures aujourd'hui, heure locale, un membre des éléments armés qui essayait de s'infiltrer dans la zone d'opération de la FINUL a été arrêté à une position fidjienne, à 2 kilomètres à l'est de Qana, quartier général du bataillon. Il est revenu peu après avec des renforts. Il y a eu un échange de coups de feu, déclenchés par les éléments armés, au cours duquel trois soldats fidjiens ont été emmenés par les éléments armés jusqu'à une position proche du village de Deir Amis, à 4 kilomètres environ au sud-est de Qana. Deux soldats fidjiens ont été tués, le troisième a été relâché.

8. Par la suite, les éléments armés ont enlevé trois autres soldats fidjiens d'une autre position de la FINUL située près de la poche de Tyr. Ils viennent juste d'être relâchés après avoir été détenus de force.

9. Je suis profondément préoccupé par cette tragédie qui, aujourd'hui, a coûté la vie à deux soldats fidjiens de plus. J'ai immédiatement pris les mesures et établi les contacts nécessaires pour enquêter sur cette situation et lui trouver un règlement. Le général Callaghan a écourté sa visite au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour retourner sur-le-champ dans la zone d'opération de la FINUL. J'ai transmis mes plus profondes condoléances au Premier Ministre de Fidji et aux familles des victimes.

10. Les événements qui ont eu lieu aujourd'hui et d'autres incidents récents, notamment ceux du 16 mars dernier, où trois soldats nigériens ont perdu la vie sous le feu des forces *de facto*, soulignent les énormes difficultés auxquelles se heurte la FINUL dans l'accomplissement de son mandat.

11. Pour ma part, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer l'application de la résolution qui vient d'être adoptée. Tous les efforts seront mis en œuvre pour aider le Gouvernement libanais, conformément à la résolution du Conseil. A cet égard, je veux espérer que les membres du Conseil, en particulier ceux qui sont en mesure d'exercer une influence sur les parties intéressées, continueront de faire tous les efforts possibles pour s'assurer qu'elles se conforment aux décisions du Conseil, ce qui est essentiel si nous voulons atteindre nos objectifs.

12. Malgré les obstacles auxquels elle s'est heurtée, je reste convaincu que la FINUL joue un rôle indispensable au maintien de la paix dans la région. Les derniers événements et le regain de tension qui les a accompagnés ont certes souligné l'importance de la Force en tant que mécanisme de contrôle des conflits dans une zone particulièrement névralgique du Moyen-Orient.

13. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au commandant de la Force, le général Callaghan, aux officiers et aux soldats de la FINUL ainsi qu'à leurs collègues civils. Leur courage, leur discipline et leur dévouement font honneur à l'Organisation des Nations Unies et à leurs pays. Dans l'accomplissement de leur tâche difficile et dangereuse, 64 soldats ont perdu la vie; je tiens à rendre un hommage tout particulier à leur mémoire.

14. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le premier orateur est le représentant du Liban, à qui je donne la parole.

15. M. TUÉNI (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Il est certes étrange de voir comme le destin frappe. Chaque fois que le Conseil se réunit pour renouveler le mandat de la FINUL, une tragédie survient dans la

région. Nous venons d'apprendre de la voix du Secrétaire général que deux soldats fidjiens de la FINUL ont trouvé la mort et que d'autres ont été enlevés. Nous ressentons le même sentiment de révolte et d'indignation. Nous condamnons ce nouvel acte de violence, quelles que soient les circonstances qui l'ont motivé et quels que soient les criminels qui l'ont perpétré. Le Gouvernement libanais présente ses sincères condoléances aux familles des soldats, martyrs de la paix, au Gouvernement de Fidji et au commandant de la Force. Mais les condoléances ne suffisent pas. Il y a une leçon à tirer, et des mesures doivent être prises une fois pour toutes pour protéger ceux qui maintiennent la paix, garantir leur sécurité et assurer le respect qu'ils méritent en tant qu'êtres humains ainsi que le respect de la mission dont ils sont chargés et des idéaux qui les ont amenés dans notre pays.

16. Nous pensions que le rituel était à présent bien connu et bien établi. Le mécanisme est parfois difficile à manier mais jamais incontrôlable. Cependant, l'espoir s'affaiblit chaque fois davantage. Dès lors, chaque fois, les mérites ne cessent de grandir d'une manière inversement proportionnelle : mérite de ceux qui risquent leur vie pour la défense de la paix; mérite des gouvernements qui envoient des troupes dans un pays lointain; mérite de ceux qui commandent la FINUL, en particulier le nouveau commandant en chef, le général Callaghan, qui a mis au point un nouveau style pour affronter la guerre, la vraie guerre, avec une sérénité dissuasive, voire désarmante et une détermination d'user de la force qui rend son emploi presque inutile.

17. Mais la FINUL est également le Conseil de sécurité. Ses fonctions, avec plus ou moins de succès, dépendent de l'influence politique qui soutient son mandat. Il faut donc remercier les gouvernements ici représentés dont l'appui politique et diplomatique est, bien plus souvent qu'on ne le reconnaît, un excellent moyen de remplacer l'intervention militaire.

18. Ma liste ne serait pas complète si je ne mentionnais pas la vigilance et la sagesse du Secrétaire général et les efforts quotidiens inlassables de son personnel, notamment du Secrétaire général adjoint, M. Brian Urquhart, qui s'acquitte de ses responsabilités particulières dans le domaine du maintien de la paix avec une ingéniosité illimitée, une souplesse intellectuelle remarquable accompagnée d'un dévouement absolu aux principes du droit international.

19. La présente réunion a lieu après de longs jours de débat; elle ne peut que retomber dans l'ordinaire. Le Conseil a entendu tout ce qui pourrait être dit en l'occurrence sur le Moyen-Orient. Cependant, la résolution que nous venons d'adopter, presque mécaniquement, l'a été dans un contexte de tension exacerbée et de prise de conscience plus grande que jamais du risque de guerre au Moyen-Orient.

10. Pour souligner ce fait, je voudrais citer un passage des observations par lesquelles le Secrétaire général conclut son rapport sur les activités de la FINUL au cours de ces six derniers mois. Au paragraphe 62 du rapport, il est dit :

“Depuis que j’ai présenté mon rapport sur la FINUL au Conseil de sécurité le 12 décembre 1980, les événements qui se sont produits au Liban retiennent de plus en plus l’attention de la communauté internationale. Ces événements et la tension accrue qui en a résulté ont mis en relief l’importance de la Force comme instrument capable d’endiguer les conflits dans une zone du Moyen-Orient particulièrement névralgique. En fait, la complexité des problèmes dans la région et leur interdépendance ont eu de graves répercussions sur les activités de la Force.”

Au paragraphe 70, le Secrétaire général poursuit de sa manière calme, sereine mais néanmoins puissante :

“Bien que la Force ne soit pas encore en mesure de remplir son mandat de la manière voulue par le Conseil de sécurité, je suis convaincu que sa présence et ses activités dans le sud du Liban constituent un élément indispensable du maintien de la paix, non seulement dans cette région mais dans tout le Moyen-Orient. Le retrait de la FINUL serait, à mon sens, désastreux à l’heure actuelle, alors que la communauté internationale est le témoin de plus en plus angoissé des tensions et des conflits qui ravagent cette zone vitale du monde.”

Mon gouvernement tient à déclarer sans équivoque qu’il appuie sans réserve les observations contenues dans le rapport. Elles sont la conclusion naturelle et logique de faits et d’événements passés en revue avec la plus grande précision et la plus grande objectivité possibles. Par conséquent nous n’allons pas alourdir le débat en rappelant ce qui a été maintes et maintes fois porté à la connaissance du Conseil. Notre plainte, croyons-nous, a été entendue et notre cas a été présenté avec la plus grande clarté.

21. Nous pensons cependant qu’il nous faut insister sur le sens de la lettre que nous avons adressée le 16 juin au Secrétaire général et qu’il a eu l’amabilité d’annexer à son rapport.

22. Nous craignons que la FINUL ne devienne un élément permanent de la scène politique internationale. Elle court le risque de perdre à la fois son caractère intérimaire et sa dimension dynamique, sans parler de sa crédibilité et de sa sécurité. Décrite comme un “mécanisme de contrôle des conflits” elle est sans cesse empêchée d’agir avec efficacité étant donné que sa structure même n’est pas toujours à la mesure de l’importance des conflits auxquels elle est confrontée.

23. Compte tenu des événements récents, nous craignons que le “maintien de la paix” ne devienne

bientôt, si l’on peut dire, le “maintien” d’une guerre en cours, une guerre d’usure qui s’aggrave sans cesse par sa tendance à dépasser toujours davantage la zone d’opération de la FINUL.

24. Nous avons des raisons de croire qu’aussi bien les pays qui fournissent des contingents que le Conseil partagent notre souci d’assurer que la FINUL ne se maintienne pas dans le *statu quo* et ne perde pas de vue ses objectifs ultimes tels que mentionnés dans la résolution 425 (1978), à savoir le retrait complet d’Israël du Liban, le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales et la restauration de l’autorité effective et de la souveraineté du Liban sur tout son territoire, à l’intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

25. Vue dans une telle perspective, la résolution qui vient d’être adoptée est importante pour nous, non pas par ce qu’elle condamne ou ce qu’elle affirme, mais parce qu’elle lie le renouvellement du mandat de la FINUL à “un programme commun échelonné d’activités” qui doit être accompli par la Force et le Gouvernement libanais. S’il est appliqué scrupuleusement avec des moyens appropriés, le paragraphe 5 de la présente résolution pourrait bien devenir la clef du commencement de la fin : la fin de notre tragédie et de cette série interminable d’explosions que le sud du Liban connaît depuis des années.

26. Ce programme échelonné d’activités, ou plan d’action commun, n’est pas une idée nouvelle. Il a été présenté pour la première fois lorsque la résolution 444 (1979) a été adoptée en janvier 1979. Depuis, des problèmes ont été identifiés ainsi que des objectifs précis, notamment assurer la liberté de mouvement sur les routes stratégiques à la fois pour le personnel de la FINUL et celui de l’Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), mettre en place des positions d’observation, supprimer des postes militaires, détecter la pénétration armée et organiser des patrouilles mobiles dans la région. Certaines des actions prévues se sont avérées trop ambitieuses pour pouvoir être accomplies selon le calendrier établi, compte tenu des moyens limités et des difficultés illimitées. L’intensification des hostilités a également provoqué un certain nombre d’échecs qui, dans certains cas, ont pu être surmontés par la suite.

27. Cependant, grâce à différents efforts coordonnés, et surtout depuis la conférence tenue à Dublin en mai 1980 par les pays qui fournissent des contingents, tant la FINUL que le Gouvernement libanais ont déjà enregistré des progrès importants dans le cadre général du plan d’action requis. La zone d’opération actuelle de la FINUL est en passe d’être renforcée et la liberté de mouvement et d’observation s’est améliorée. La sécurité du quartier général de la Force à Ras Naqoura — grâce à la France, je puis le dire — et de la route internationale qui y mène a été assurée. Des contingents importants de l’armée libanaise opè-

rent à présent sous le commandement de la FINUL, et certains ont rejoint la zone d'opération au moment le plus inattendu, alors que les tensions dans d'autres régions du Liban atteignaient des sommets sans précédent. Les forces de sécurité interne et les services administratifs civils fonctionnent. On peut même dire que la reconstruction et le relèvement sont en cours, malgré les actes d'hostilités et de destruction continus. Tout cela, nous l'espérons, sera interprété comme un témoignage de notre détermination — celle du Gouvernement et celle du peuple de rétablir notre unité et notre souveraineté, de retrouver notre pays et de relever, avec l'assistance de nos amis de la communauté internationale, le défi de la survie.

28. Compte tenu de l'importance primordiale du sud du Liban et malgré le fait que des efforts importants portent à présent sur d'autres régions du pays, mon gouvernement voudrait assurer le Conseil de sa détermination de réaliser immédiatement, en coopération avec le Secrétaire général et le commandat de la FINUL, un plan d'action pratique, selon un calendrier limité mais réaliste. Au succès ou à l'échec de la mise en œuvre de ce plan, le Conseil pourra mesurer l'utilité ou l'inutilité de poursuivre les opérations de maintien de la paix dans le sud du Liban selon les règles actuelles.

29. Pour adopter le style du Conseil, je voudrais en appeler ici à toutes les parties intéressées et à tous les gouvernements qui sont en mesure de le faire et leur demander leur coopération et leur assistance. Il en va non seulement de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies mais aussi du sort d'un Etat Membre, mon pays, qui, bien qu'innocent, a tant souffert.

30. La tragédie du Liban est maintenant trop bien connue. Nous n'allons pas la récapituler ici et nous prions pour ce qui a déjà été dit au cours des débats précédents soit présent dans les mémoires et guident nos efforts concertés. On ne peut laisser le Liban dans cet état de courant perpétuel et de conflit toujours plus important sans mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Des événements récents, dont il est inutile de parler ici, ont démontré sans l'ombre d'un doute que la paix au Liban ne peut ni ne doit, sans risque grave pour ses amis comme pour ses ennemis, attendre que la paix soit réalisée partout ailleurs par un règlement global de la question du Moyen-Orient. Ce qui était autrefois, ou même hier, immoral est à présent devenu imprudent au plan stratégique et très dangereux pour tous.

31. Pour conclure, je tiens une fois de plus à assurer le Conseil non seulement de notre gratitude mais également de notre confiance et même d'un certain optimisme qui, dans le climat actuel de tragédie, ne sera sans doute ni tout à fait mal reçu ni tout à fait injustifié.

32. M. LEPRETTE (France) : A sa quasi-unanimité, le Conseil vient de renouveler pour six mois le mandat

de la FINUL. C'est là une décision à laquelle ma délégation a tenu à s'associer en apportant sa voix. Elle l'a fait parce qu'elle est convaincue de l'importance capitale de la mission de paix qui incombe à la Force. La satisfaction que nous éprouvons serait naturellement plus vive si la situation dans cette région s'était améliorée. Tel n'est malheureusement pas le cas. Force est de constater en effet, à la lecture du rapport du Secrétaire général, que la FINUL n'a pas accompli entièrement sa tâche malgré les efforts intenses et louables déployés à tous les niveaux et les sacrifices consentis par les officiers et hommes de troupe des différents détachements. A cet égard, nous déplorons les pertes en vies humaines et nous tenons à saluer la mémoire des 17 membres de la Force, dont celle des deux soldats fidjiens tués pas plus tard que ce matin et qui ont donné leur vie pour la cause de la paix au cours de ces six derniers mois.

33. La liste des infractions graves des parties concernées sur le terrain, établie par le Secrétaire général, est beaucoup trop importante et appelle de notre part une ferme condamnation de leurs auteurs. Aux paragraphes 64 et 65, il est dit que la Force

“a continué de se heurter à des tentatives d'infiltration de personnel et d'armes dans sa zone d'opération par les éléments armés et a dû faire face à des incidents de ce genre presque tous les jours dans des conditions parfois très dangereuses pour son personnel.

“les forces de facto ont continué de s'opposer à tout nouveau déploiement de la Force dans l'enclave qu'elles occupent... elles y maintiennent toujours quatre positions. Elles ont également essayé de harceler la population locale dans la zone de déploiement de la FINUL.”

Par ailleurs, au paragraphe 67, nous lisons que les forces israéliennes

“ont intensifié leurs activités dans la zone d'opération de la FINUL et à proximité. Elles ont continué d'empiéter sur cette zone le long de la frontière internationale et maintiennent un niveau d'activité militaire élevé à l'intérieur de l'enclave. En outre, elles ont violé à diverses reprises l'espace aérien et les eaux territoriales du Liban et ont lancé à maintes occasions des attaques contre les objectifs situés au Liban en dehors de la zone de la FINUL.”

34. Cette situation est déplorable. Aussi appuyons-nous pleinement les recommandations du Secrétaire général qui figurent au paragraphe 71 de son rapport. Il est absolument indispensable que toutes les parties coopèrent pleinement avec la Force dans la réalisation des objectifs de son mandat.

35. Dans cet esprit, nous lançons un pressant appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles respectent scupuleusement le cessez-le-feu réclamé par le Conseil

de sécurité, qu'elles évitent tous actes de nature à susciter des réactions violentes et qu'elles fassent un effort résolu pour permettre la consolidation de la zone d'opération de la FINUL, en démantelant notamment les positions qu'elles y ont établies.

36. Ces sujets de préoccupation ne doivent pas, cependant, nous entraîner au découragement. Un événement significatif a eu lieu au cours de la période considérée, qui apporte à la communauté internationale tout entière des motifs de satisfaction et d'espoir. Je veux parler ici de l'effort tout à fait remarquable accompli avec ténacité et courage par le Gouvernement libanais.

37. Malgré l'épreuve que traverse ce pays et dans les circonstances tragiques qu'il a connues au cours de ces derniers mois, ses autorités ont envoyé dans le sud des renforts de l'armée libanaise dont les effectifs ont été portés de 617 à 1 350 officiers et hommes de troupe, ce qui représente une étape importante sur la voie de la réalisation de la résolution 425 (1978) et des résolutions suivantes du Conseil de sécurité, à savoir la restauration de l'autorité, de la souveraineté et de l'indépendance du Liban, principe auquel la France demeure particulièrement attachée.

38. Ma délégation se félicite de cette évolution; elle veut également saluer ici les efforts entrepris avec persévérance par le Secrétaire général pour remettre en activité la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise qui avait abouti à la réunion préparatoire du 1<sup>er</sup> décembre 1980 mais qui, à la suite de l'intransigeance de l'une des deux parties, n'a malheureusement pas connu de suite. Ces efforts, que nous encourageons vivement, doivent être poursuivis.

39. Il m'est également agréable de rendre hommage à l'activité inlassable, subtile et efficace de M. Brian Urquhart, secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais enfin adresser les félicitations et les remerciements de la délégation française au général William Callaghan pour la façon remarquable dont il s'acquitte de ses responsabilités de commandant de la Force. Je tiens à rendre hommage à son prédécesseur, le général Erskine, ainsi qu'aux officiers et soldats des contingents de la FINUL et aux observateurs de l'ONUST affectés à ce secteur.

40. M. DORR (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Mon pays, en tant que fournisseur de contingents, a déjà eu l'occasion de prendre part dans le passé aux débats du Conseil sur la FINUL. Mais c'est la première fois, depuis que l'Irlande est devenue, en janvier dernier, membre du Conseil de sécurité, que nous avons l'occasion de prendre la parole sur cette question. Tout d'abord, je voudrais dire avec quelle consternation et quelle peine nous avons appris le tragique assassinat — je pourrais même dire, barbare — des deux soldats fidjiens de la FINUL par ce que l'on appelle les éléments armés. Nous avons

toujours condamné de tels actes contre la FINUL, d'où qu'ils proviennent. Aujourd'hui, nous condamnons sans réserve ces deux assassinats. Un principe fondamental du maintien de la paix est que les forces de maintien de la paix ne devraient pas avoir d'ennemis et nous condamnons fermement tous ceux qui refusent de reconnaître et d'accepter ce principe et dont les actes aboutissent à ces assassinats insensés. Nous adressons nos vives condoléances au Gouvernement de Fidji et aux familles des victimes. De même nous exprimons toute notre sympathie aux Gouvernements du Nigéria et du Sénégal et à tous ceux qui ont subi des pertes à la suite de l'assassinat de leurs participants à la Force.

41. J'entends sympathie dans toute l'acceptation du terme parce que nous, en Irlande, connaissons de par notre expérience, à la fois passée et au cours de la période actuelle du mandat, la peine et la détresse que suscitent de telles pertes. J'ai le regret de dire qu'un autre soldat irlandais a été tué au cours de cette période et qu'un autre a été porté disparu depuis bientôt un mois maintenant sans qu'on ait retrouvé sa trace. Le peuple irlandais espère qu'il reviendra sain et sauf et prie pour son retour.

42. La présente réunion du Conseil de sécurité peut sembler éclipsée par le débat important qui s'est terminé ce matin sur la plainte présentée par l'Iraq. Cependant, la question que nous étudions maintenant est importante en soi et met en lumière un autre aspect du tissu complexe de dangers qui existe au Moyen-Orient. C'est pourquoi ma délégation est heureuse que le Conseil ait adopté le projet de résolution par lequel il proroge de six mois le mandat de la Force qui devait expirer aujourd'hui à minuit.

43. Je n'ai pas l'intention de parler longuement ou de discuter en détail du mandat de la Force ou de la situation générale dans la région. Toutefois, je vais brièvement porter mon attention sur le rapport du Secrétaire général pour la période de six mois allant du 12 décembre 1980 au 12 juin 1981, dont le Conseil est saisi.

44. Comme nous le savons, dans sa résolution 425 (1978), le Conseil énonçait le triple mandat de la FINUL. Il prévoyait que la Force confirmerait le retrait des forces israéliennes, rétablirait la paix et la sécurité internationales et aiderait le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région. Dans l'exécution de son mandat, la Force devait faire de son mieux pour empêcher la reprise des combats et s'assurer que sa zone d'opération ne serait le théâtre d'aucune activité hostile. La présence de la FINUL dans la région et le mandat qui lui était confié procédaient de l'idée que la Force recevrait des diverses parties la coopération nécessaire.

45. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 63 de son rapport, il est regrettable "que les

parties n'aient pas jusqu'à présent estimé pouvoir prêter à la Force tout le concours dont elle a besoin." Il note également que malgré les précédents appels du Conseil, cette situation persiste toujours.

46. Nous sommes cependant encouragés par tout ce qui aide à atténuer les difficultés auxquelles se heurte la FINUL et nous constatons que certaines positions établies dans la zone d'opérations de la FINUL à la suite d'incursions par les forces *de facto* ont été éliminées. Ces faits nouveaux, bien que peu significatifs lorsqu'ils sont replacés dans le cadre des problèmes constants que la Force doit affronter, nous donnent quelque raison d'espérer.

47. Le Secrétaire général indique aussi, au paragraphe 62, que la Force joue un rôle important "comme instrument capable d'endiguer les conflits dans une zone du Moyen-Orient particulièrement névralgique". Mon Gouvernement partage cet avis. Nous pensons que ce rôle est particulièrement important en raison de la complexité des problèmes dans le reste du Liban et dans la région dans son ensemble. Nous partageons entièrement l'avis du Secrétaire général lorsqu'il dit à propos de la FINUL, au paragraphe 70, "que sa présence et ses activités dans le sud du Liban constituent un élément indispensable du maintien de la paix, non seulement dans cette région mais dans tout le Moyen-Orient". Bien que son rôle soit limité dans la région, il suffit de réfléchir aux dangers qui découleraient de son retrait pour se rendre compte combien ce rôle est important et, en fait, vital. Outre son rôle direct de maintien de la paix, il y a naturellement les efforts humanitaires très importants que la Force, en coopération avec le Gouverneur du sud du Liban, le Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban et divers autres programmes de l'Organisation des Nations Unies, a faits pour améliorer la qualité de la vie de la population de la région qui souffre depuis très longtemps.

48. Il est donc vital à notre avis que tous les intéressés apportent à la Force leur plein concours et qu'aucune partie ne fasse quoi que ce soit de nature à mettre en danger son personnel ou à l'empêcher d'accomplir intégralement le mandat du Conseil. Je répète le principe fondamental suivant lequel une opération de maintien de la paix ne doit pas avoir d'ennemis.

49. Nous attachons une importance toute particulière aux efforts actuels de la FINUL, de concert avec le Gouvernement libanais, pour renforcer et rendre plus efficace la présence libanaise, civile et militaire, dans la zone d'opération. Nous notons avec plaisir les efforts déployés et les résultats obtenus à cet égard et nous rendons hommage aux efforts du Gouvernement libanais. Nous espérons que ce sera un pas important sur la voie du rétablissement de la pleine souveraineté du Liban dans la région et nous appuyons pleinement la poursuite de ces efforts.

50. Les difficultés auxquelles se heurte la FINUL ne doivent pas se mesurer seulement à des considérations politiques mais également à des considérations humaines. Des efforts ont été faits pour améliorer la qualité de la vie de la population du sud du Liban, mais elle vit toujours sous la menace constante de la violence. Il y a aussi le tribut en vies humaines payé par la FINUL au service de la paix, tribut qui aujourd'hui s'est encore tragiquement alourdi.

51. Je voudrais exprimer l'appréciation de mon gouvernement pour les efforts déployés par le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, M. Urquhart, et son personnel, pour les efforts du commandant de la Force, le général Callaghan, et de son prédécesseur, le général Erskine. Je voudrais également rendre hommage au travail des officiers et soldats qui s'acquittent de cette opération importante du maintien de la paix. Ils viennent de divers petits pays et de diverses régions du monde — pays qui n'ont virtuellement aucun rapport direct avec les problèmes du Moyen-Orient. Leur présence dans la région est le symbole vivant des idéaux qui sous-tendent l'Organisation. Qu'une telle force puisse être rassemblée sous le commandement de l'Organisation des Nations Unies et envoyé dans une région névralgique pour aider à y maintenir la paix est en soi un événement remarquable et prometteur dans les affaires mondiales. On doit se le rappeler lorsque le rôle de l'Organisation est critiqué ou jugé. Les hommes de la Force accomplissent un devoir dangereux et difficile avec intelligence, courage et patience. Nous espérons que cela sera reconnu et que, à leur tour, toutes les parties intéressées établiront les conditions permettant à la Force de s'acquitter pleinement du mandat que le Conseil lui a confié.

52. M. TEKAIA (Tunisie) : Un débat du Conseil de sécurité s'est achevé en fin de matinée; un autre reprend : deux actes d'une même tragédie — la tragédie que connaît le Moyen-Orient. Le débat qui vient de se dérouler ce matin au sein du Conseil sur la plainte de l'Iraq a révélé le caractère explosif de la situation dans cette région. Je ne m'y attarderai pas. Je me contenterai de me référer au rapport du Secrétaire général sur la FINUL, en date du 16 juin 1981, qui est, à cet égard, particulièrement édifiant.

53. En six mois, il a été enregistré plus de 2 000 violations de l'espace aérien et des eaux territoriales du Liban par les forces aériennes et la marine de guerre israéliennes. Les effectifs des forces israéliennes à l'intérieur et à proximité de la zone d'opération de la FINUL ont été renforcés et leurs activités, selon ce que dit le Secrétaire général au paragraphe 54 de son rapport, "se sont encore intensifiées durant la période considérée" et ce sans parler des incursions en profondeur en territoire libanais.

54. Il n'est de mal plus grand pour les relations internationales que la tolérance de l'injustice et de l'agression. Israël, par ses actes d'agression pré-



médités et criminels contre les pays arabes, son assistance aux dissidents de Haddad, dits forces *de facto*, en rébellion contre l'autorité du Liban, ainsi que son refus persistant de se retirer du territoire libanais, entretient l'état de tension et alimente délibérément la poudrière que constitue la région du Moyen-Orient.

55. Le Conseil vient d'adopter une résolution renouvelant le mandat de la FINUL pour six mois. Ma délégation a apporté sa voix à cette décision, convaincue que les progrès limités que la FINUL a pu réaliser dans l'accomplissement de son mandat constituent néanmoins des acquis et méritent d'être encouragés et soutenus afin d'aboutir aux objectifs énoncés dans la résolution 425 (1978) du Conseil.

56. Israël doit comprendre une fois pour toutes qu'il doit se retirer définitivement et sans condition préalable du Liban, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et à la souveraineté duquel nous demeurons fermement attachés.

57. L'exposé particulièrement éloquent que vient de nous faire le représentant du Liban, qui révèle les données réelles du problème telles que ressenties par le peuple libanais, mérite notre plus grande attention. La communauté internationale devrait pouvoir donner droit à ces revendications légitimes.

58. Ma délégation tient à relever ici avec une profonde satisfaction l'esprit de coopération existant entre la FINUL, d'une part, et les autorités libanaises et les dirigeants palestiniens, d'autre part. Elle tient à exprimer au Secrétaire général ses félicitations les plus vives pour le rapport détaillé qu'il nous a présenté et pour les efforts louables qu'il a toujours entrepris avec la conviction et la détermination que nous lui connaissons.

59. Tout en renouvelant ses remerciements au personnel engagé dans cette opération de paix et aux pays respectifs qui le fournissent, ma délégation tient également à rendre un hommage particulier à la mémoire des soldats de la FINUL qui ont donné leur vie au service de la paix et auxquels viennent s'ajouter deux autres victimes. A leurs familles et à leurs gouvernements, nous présentons nos condoléances.

60. Je voudrais enfin, Monsieur le Président, vous renouveler les remerciements de ma délégation pour les efforts méritoires que vous n'avez cessé de déployer, depuis le début de ce mois, à la présidence du Conseil.

61. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Le Conseil de sécurité a dû renouveler, une fois de plus, le mandat de la FINUL parce que l'agresseur israélien persiste dans son refus de respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban et continue d'entretenir et d'employer les bandes de

Haddad qui cherchent à couper le sud du Liban du reste du pays.

62. Le rapport du Secrétaire général confirme ces événements en présentant à l'appui de nombreux faits nouveaux. Il parle de l'intensification des activités de ces forces, qui ont provoqué de nombreuses pertes en vies humaines et des dommages matériels considérables.

63. Il s'avère sans cesse que l'absence d'un règlement politique global du conflit du Moyen-Orient encourage les cercles agressifs qui veulent empêcher par la force la coexistence pacifique des peuples et des Etats de la région.

64. La République démocratique allemande est fermement en faveur du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967 et de la garantie des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine dont le seul représentant légitime est l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

65. Malheureusement, la résolution qui vient d'être adoptée ne renferme aucune mesure résolue qui permettrait de mettre un terme aux actes d'agression d'Israël et des bandes de Haddad contre les peuples libanais et palestinien.

66. Je voudrais mentionner une fois encore le principe selon lequel les forces militaires qui agissent au nom de l'Organisation des Nations Unies sont liées exclusivement par les décisions du Conseil de sécurité.

67. Ma délégation s'est abstenue lors du vote parce qu'elle maintient ses réserves à l'égard de la formulation du mandat de la FINUL, de la composition et du financement de la Force.

68. Pour conclure, ma délégation adresse ses sincères condoléances à la délégation de Fidji à l'occasion de la mort tragique de membres du contingent fidjien de la FINUL. Elle adresse également ses sincères condoléances aux délégations des autres pays qui, dans le passé, ont perdu des citoyens appartenant aux contingents qu'ils fournissent à la FINUL.

69. M. GLEYSTEN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'abuserai pas du temps du Conseil en rappelant les raisons bien connues pour lesquelles le Gouvernement des Etats-Unis appuie pleinement la FINUL. Les membres du Conseil savent pertinemment aussi que mon gouvernement appuie les efforts résolus du Gouvernement libanais, qui continue d'œuvrer au rétablissement de sa pleine souveraineté sur toute l'étendue de son territoire.

70. Je voudrais cependant saisir cette occasion pour dire une fois de plus combien mon gouvernement, en

tant que membre du Conseil, est reconnaissant au Secrétaire général, au Secrétaire général adjoint, M. Urquhart, ainsi qu'à chacun des membres de son personnel pour le dévouement et les efforts inlassables qu'ils ont déployés au service de la FINUL durant les derniers six mois et la période antérieure. En outre, le Gouvernement des Etats-Unis tient à exprimer son admiration au général Callaghan, qui a assumé le commandement de la Force durant la période couverte par le mandat actuel. La façon admirable dont il s'est acquitté de la tâche solennelle que le Conseil lui avait confiée et son dévouement sont l'évidence même.

71. Enfin, je voudrais rendre hommage aux officiers et hommes de troupe de la FINUL. La dernière tragédie, dont vient de nous informer le Secrétaire général, est un défi de plus parmi tous ceux que les membres de la Force doivent relever quotidiennement avec courage et initiative. Nous adressons nos condoléances au Gouvernement fidjien et aux familles de ces hommes valeureux qui sont morts au service de la communauté internationale. Nous sommes certains que le Conseil souhaitera, Monsieur le Président, que vous rendiez publique une déclaration, comme cela a été fait lors de l'assassinat des soldats nigériens, le 16 mars 1981 [S/14414 du 19 mars 1981].

72. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution S/14557, conformément à sa position de principe sur la question de la FINUL. La délégation soviétique tient à rappeler encore une fois que sa position sur cette question repose sur la nécessité de protéger une victime de l'agression israélienne et d'assurer le retrait intégral des troupes israéliennes de tout le territoire libanais sans porter atteinte en aucune manière aux droits souverains du Gouvernement libanais.

73. Nous estimons que la FINUL doit se conformer rigoureusement aux dispositions de la Charte des Nations Unies et être placée sous l'autorité du Conseil de sécurité, notamment pour ce qui est de son mandat, de ses effectifs, du choix des contingents nationaux ainsi que du financement de ses troupes.

74. La délégation soviétique croit également devoir souligner que toutes les dépenses tendant à éliminer les conséquences de l'agression armée d'Israël contre le Liban doivent être supportées par l'agresseur.

75. L'Union soviétique ne peut que ressentir une extrême préoccupation devant la situation actuelle dans le sud du Liban. Les raisons de la détérioration de la situation dans cette région sont, il est évident, les actes d'agression éhontés et constants d'Israël ainsi que les incursions provocatrices des agents israéliens.

76. Depuis quelque temps déjà, la situation est telle qu'Israël, en fait, tient en ses mains un poignard avec lequel il peut, selon son bon vouloir, déchirer un Etat

voisin souverain. En s'efforçant d'établir par la force sa mainmise sur le sud du Liban, Israël, en fait, cherche à saper l'intégrité territoriale du pays et à le démembrer.

77. La délégation soviétique estime que des mesures efficaces doivent être prises d'urgence pour empêcher Israël de continuer sa politique d'agression et d'expansion à l'égard du Liban et pour garantir le retrait intégral des troupes israéliennes du sud du Liban.

78. En ce qui concerne l'incident qui a causé la mort de deux soldats fidjiens, la délégation soviétique exprime ses sincères condoléances au Gouvernement de Fidji et aux familles des victimes.

79. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

80. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Le Conseil de sécurité vient de renouveler une fois encore le mandat de la FINUL. La position d'Israël sur certains des problèmes les plus délicats qui se posent dans ce contexte aussi bien que dans le contexte plus large de la tragédie du Liban dans son ensemble est bien connue et les membres du Conseil connaissent également notre position sur différents points figurant dans la résolution adoptée aujourd'hui.

81. Notre position sur toutes ces questions demeure la même et n'a guère besoin d'être répétée. Cela s'applique également aux observations faites par les représentants de la Tunisie, de la République allemande qui se qualifie de démocratique, et de l'Union soviétique, dans leurs très objectives déclarations.

82. J'ai demandé la parole essentiellement pour exprimer les condoléances d'Israël au Gouvernement et au peuple fidjiens à la suite de l'assassinat de deux soldats fidjiens ce matin par des "éléments armés" — ce qui, bien sûr, est le code et l'euphémisme employés par l'Organisation des Nations Unies pour désigner l'OLP terroriste. En fait, dans le bulletin n° 3 de la FINUL, publié ce matin même, les coupables de ce crime odieux ont été identifiés comme des éléments de l'OLP. De même, dans une déclaration publiée aujourd'hui au nom du Secrétaire général, il était souligné que le Secrétaire général avait immédiatement protesté auprès de l'OLP à ce sujet.

83. Ce dernier crime porte à 64 le nombre de ceux qui sont tombés au service de la FINUL. Presque la moitié des victimes ont perdu la vie en s'acquittant de leur devoir et la plupart d'entre elles ont péri directement ou indirectement du fait des activités de l'OLP terroriste. Or le Conseil ne s'est prononcé officiellement sur l'assassinat de soldats de la FINUL qu'à deux occasions seulement, lorsque la participation de l'OLP n'était pas mise en cause. Tous les autres assassinats de soldats de la FINUL par l'OLP terro-

riste et ses partisans se sont produits sans que le Secrétaire général demande au Conseil de se prononcer sur ces meurtres et sans que le Conseil lui-même se prononce. Compte tenu de la participation et de la responsabilité de l'OLP dans les meurtres d'aujourd'hui, nous nous demandons si à ce stade on envisage une résolution du Conseil ou une déclaration du Président, au nom du Conseil. Si tel était le cas, on s'éloignerait nettement de la pratique suivie jusqu'ici dans des occasions semblables.

84. Pour conclure, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage au commandant de la FINUL, le général William Callaghan, et à son personnel ainsi qu'à son prédécesseur, le général Emmanuel Erskine, et aux soldats de tous rangs qui servent dans la FINUL. Ils accomplissent leur devoir dans des circonstances difficiles et souvent très pénibles.

85. Israël voudrait également remercier les pays qui fournissent des contingents à la FINUL.

86. Nous voudrions également, à cette occasion, présenter nos condoléances aux familles de tous les hommes qui ont consenti l'ultime sacrifice pour la cause de la paix au cours de la période à l'examen et souhaiter un rétablissement rapide et complet à ceux qui ont été blessés pour la même cause, celle de la paix.

87. M. MIYAKAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le point à l'ordre du jour de la présente séance a déjà été examiné bien souvent et de nombreuses résolutions ont été adoptées sur la question.

88. Mon pays a exprimé plus d'une fois sa conviction que pour instaurer la paix au Moyen-Orient, particulièrement au Liban, toutes les parties intéressées doivent s'abstenir de recourir à la force et que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban doivent être respectées. Nous avons dit aussi combien nous regrettons que des opérations militaires aient causé des pertes en vies humaines et des dommages matériels aux citoyens libanais et aux réfugiés palestiniens.

89. Nous notons avec inquiétude que la situation au Liban s'est dangereusement aggravée cette année, suscitant la crainte d'un affrontement militaire entre troupes syriennes et israéliennes.

90. A cette occasion, je tiens à dire que le Japon soutient toujours pleinement les efforts que déploie la FINUL, qui constitue à notre avis un élément important de paix et de stabilité dans cette situation

compliquée et instable. Le Japon aide financièrement les opérations de la FINUL et a l'intention de continuer cette coopération. Une fois de plus, ma délégation lance un appel à toutes les parties en cause dans la question du Liban pour qu'elles coopèrent avec la FINUL dans les efforts qu'elle fait pour rétablir rapidement l'autorité du gouvernement central afin que la paix et la stabilité reviennent dans le sud du Liban. Mon gouvernement désire également adresser ses sincères condoléances aux gouvernements de l'Irlande et du Nigéria et aux familles des soldats qui ont été tués récemment. Nous regrettons de devoir présenter maintenant des condoléances également au Gouvernement de Fidji, deux soldats fidjiens ayant été tués sauvagement ce matin.

91. Nous sommes très conscients des liens qui existent entre la situation au Liban et toute la question de la paix au Moyen-Orient. Nous croyons que pour mettre un terme au cercle vicieux complexe qui existe dans la région il faut absolument que toutes les parties s'abstiennent de recourir à la force et cherchent à régler leurs problèmes par des moyens pacifiques. Nous espérons vivement que les parties intéressées respecteront ce principe et œuvreront pour le prompt rétablissement de la paix et de la stabilité au Liban, et en particulier qu'Israël tiendra compte de l'opinion internationale et agira de façon responsable. En même temps, il nous paraît important de souligner que, selon les principes de la Charte des Nations Unies, les actes de terrorisme ne doivent pas être tolérés en tant que moyen de régler les différends internationaux.

92. Pour conclure, j'ajoute que mon gouvernement apprécie hautement les efforts de médiation déployés par l'envoyé spécial du Président des Etats-Unis, M. Philip Habib. Nous espérons sincèrement que sa mission aboutira à des résultats concrets.

93. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : La liste des orateurs est épuisée. Avant de déclarer clos ce débat important et de lever la séance, je tiens à relever la peine profonde qu'éprouvent les membres du Conseil et que la plupart d'entre eux ont exprimée, du fait de la perte douloureuse de deux soldats des Nations Unies au Liban, qui vient après celle de tous ceux qui ont déjà donné leur vie dans l'accomplissement de leur devoir au service de la paix. Je suis certain de parler au nom du Conseil en adressant nos condoléances les plus émues au Gouvernement et au peuple de Fidji ainsi qu'aux familles des victimes.

94. Le Conseil de sécurité a maintenant achevé la présente étape de l'examen du point à l'ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 45.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---